

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant
MRC Vallée-de-la-Gatineau

Règlement no 200-11

ABROGATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 199-11

Attendu Qu'en vertu du Code municipal le conseil a le pouvoir d'abroger tout règlement municipal.

Attendu Que l'avis de motion a été donné à la séance de conseil du 08 août 2011

Article I

Que le projet de règlement 199-11 soit abrogé.

Article II

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné :	Le 8 août 2011
Adoption du règlement :	Le 12 septembre 2011
Date de publication :	Le 14 septembre 2011

Pierre Chartrand
Maire

Suzanne Vallières, g.m.a.
Directrice générale